

Yves, le 05 avril 2024

Monsieur Didier ROBLIN Maire de la Commune d'Yves Aux Parents des élèves de l'école du Marouillet

Objet : Rentrée scolaire 2024-2025

Chers Parents,

La rentrée scolaire a lieu le vendredi 2 septembre 2024, cette année encore, nous avons fait le choix de conserver une organisation du temps scolaire sur quatre jours et demi.

Vous trouverez dans cette lettre un récapitulatif explicatif de l'organisation des journées, ainsi que des formulaires à remplir et à renvoyer en mairie avant le 10 juin 2024, afin de permettre une mise en place la plus sereine et efficace possible.

L'organisation de la journée se présente de la façon suivante :

L'association parentale Les Petites Rainettes propose un service de garderie périscolaire (voir document joint) le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 19h00 et le mercredi de 7h30 à 8h35 et de 11h45 à 12h30.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h45-12h	8h45-12h	8h45- 11h45	8h45-12h	8h45-12h
Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
12h-14h10	12h-14h10	·	12h-14h10	12h-14h10
Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
Et Récréation	Et Récréation et si		Et Récréation et si	Et Récréation
	besoin		besoin	
, =	13h30-14h		13h30-14h	
, and the second	APC*		APC*	
	14h-14h10		14h-14h10	
	Récréation		Récréation	
14h10-16h10	14h10-16h10		14h10-16h10	14h10-16h10
Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire

*APC : aide personnalisée complémentaire (soutien) avec les institutrices

Du fait de l'augmentation des effectifs au sein de l'école, le service de restauration se fait en 1 service unique de 12h00 à 13h30 dans la salle des fêtes du Marouillet.

②: 05 46 56 18 02丛: 05 46 56 32 71E-Mail: mairie-yves@wanadoo.fr

De 12h00 à 12h30 Si les institutrices le jugent nécessaire certains enfants auront Aide Personnalisée Complémentaire (APC-soutien).

De 14h00 à 14h10 Les enfants seront en récréation.

Le mercredi:

Les enfants pourront comme les autres jours, être accueillis à la garderie périscolaire (service payant et sur inscription) le matin de 7h30 à 8h35. L'accueil des enfants arrivant à l'école entre 8h30 et 8h45 reste gratuit.

<u>Dans le cas ou l'enfant n'a pas été récupéré à 11h45</u> :

-l'enfant inscrit à la garderie périscolaire Les Petites Rainettes, y sera accompagné,

-l'enfant inscrit à La Ruche y sera emmené pour le déjeuner en minibus à condition d'avoir inscrit votre enfant auprès de La Ruche - Mairie de Châtelaillon.

-les enfants souhaitant bénéficier du ramassage scolaire Yelo ligne n°273 arrivant du collège, ont la possibilité de prendre le bus à 11h55 à l'arrêt Le Marouillet - école pour l'arrêt Yves-Eglise.

Pour faciliter cette organisation complexe, merci de remplir tous les formulaires joints et de les retourner <u>impérativement</u> en mairie **avant le 10 juin** 2024.

Lors de la rentrée scolaire, une réunion d'information avec les enseignants sera organisée et nous en profiterons pour faire le point sur les activités péri-éducatives gérées par la commune.

Je vous prie de croire, Chers parents, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire, Didier ROBLIN

Le Marouillet 17340 YVES

②: 05 46 56 18 02□: 05 46 56 32 71E-Mail :mairie-yves@wanadoo.fr

Accord parental relatif à l'utilisation des travaux, à la prise de vue et à l'enregistrement de la voix de l'élève

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (rayer la mention inutile)
Prénom :
Nom :
Résidant (adresse complète) :
Représentant (e) légal(e) de l'enfant
Prénom :
Nom :
Scolarisé en classe de
Autorise les enseignants de l'école, les animateurs des activités péri-éducatives gérées par la commune
A utiliser les textes, images fixes ou animées, sons, compositions musicales, réalisés par mon enfant dans le cadre des activités pédagogiques et éducatives de l'école.
A effectuer la prise de vue et à enregistrer la voix de mon enfant dans le cadre des activités pédagogiques et éducatives de l'école.
Cet accord couvre la session des droits de représentation, de reproduction, d'adaptation et de diffusion des réalisations, de l'image et de la voix de mon enfant. Il est valable pour les supports suivants : papier, CD ou DVD, format numérisé, blog gazette ou site de la commune pour tous pays et pour la durée légale des droits.
Cet accord exclut l'exploitation commerciale des documents produits.
Lu et approuvé (mention manuscrite obligatoire)
Fait àle
Signature des parents :



Direction académique des services départementaux de la Vienne

Année scolaire 2024-2025

FICHE D'URGENCE (NON Confidentielle)

Classe:
Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse électronique :@
Nom du représentant légal :
N° et adresse du centre de sécurité sociale : (parents ou élève)
N° et adresse de l'assurance scolaire :
En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Merci de faciliter notre mission en nous indiquant au minimum un numéro de téléphone : domicile :
☆ travail représentant légal 1 ☆ portable représentant légal 1 :
🕾 travail représentant légal 2 🕾 portable représentant légal 2 :
Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :
En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. <u>Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille.</u> Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports) seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité sociale si prescription médicale.
DT Policy
- Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio): NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin traitant :
Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement et des services d'urgence : allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre Vous souhaitez transmettre des informations confidentielles : vous pouvez le faire, sous enveloppe, à l'attention
de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale. Si votre enfant est atteint d'une maladie chronique susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie dans
l'établissement, il doit bénéficier de la mise en place (ou du renouvellement) d'un PAI (Projet d'accueil individualisé).
► Elève bénéficiant <u>d'un PAI (projet d'accueil individualisé) l'année précédente</u> : OUI □ NON □
► Elève ayant besoin d'un PAI cette année (renouvellement ou mise en place) : OUI □ NON □

Signature du représentant légal :





direction des services départementaux de l'éducation nationale Charente-Maritime



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À l'attention des familles

À quoi sert cette fiche?

Les informations qui vous sont demandées sur cette fiche sont importantes pour vos relations avec l'école.

Elles sont indispensables à la directrice ou au directeur de l'école pour :

- · vous connaître,
- · vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence,
- identifier les personnes que vous autorisez à venir chercher l'élève à l'école,
- savoir à quelle adresse peut vous être envoyé un courrier postal ou électronique concernant la scolarité de l'élève.

C'est pourquoi il vous est demandé de remplir cette fiche avec le plus grand soin et de signaler tout changement en cours d'année.

Enfin, ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les écoles et améliorer leur fonctionnement.

Mentions relatives à la protection de données personnelles

L'établissement scolaire de votre enfant s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données à caractère personnel collectées via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique dénommé « Onde », mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse situé à Paris, au 110 Rue de Grenelle, pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du RGPD.

L'ensemble des informations relatives au traitement de données à caractère personnel « Onde » figure dans l'arrêté du 25 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré.

Le traitement « Onde »

Le traitement de données à caractère personnel dans « Onde » a pour finalités la gestion administrative et pédagogique des élèves du premier degré, la gestion et le pilotage de l'enseignement du premier degré dans les circonscriptions scolaires du premier degré et les inspections d'académie, le contrôle de l'obligation d'instruction prévue à l'article L. 131-1 du code de l'éducation pour les enfants dont la scolarité correspond aux classes de niveaux maternel et primaire, ainsi que le pilotage académique et national. Les informations recueillies sont limitées aux données nécessaires au fonctionnement du traitement, conformément au c) du 1 de l'article 5 du RGPD.

Les données relatives aux élèves sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la sortie de la scolarité du premier degré. Celles relatives aux représentants légaux, aux personnes en charge de l'élève, à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève, sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la cessation du rattachement de ce responsable à l'élève.

Sont destinataires des données dans la limite de leur besoin d'en connaître, le directeur d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de la circonscription, le directeur académique des services de l'éducation nationale du département du siège de l'école, le maire de la commune de résidence de l'élève et les agents municipaux chargés des affaires scolaires désignés par lui uniquement pour les données nécessaires à l'accomplissement de leur mission, le principal du collège d'affectation de l'élève entrant en classe de sixième, les services de la protection maternelle et infantile des conseils départementaux, pour la seule organisation des bilans de santé des élèves de trois à quatre ans, le service statistique ministériel et les agents dûment habilités du service statistique du rectorat siège de l'école, les personnels dûment habilités de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale en charge de répondre aux demandes des tiers autorisés.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, ou concernant vos enfants, et exercer vos droits d'accès, de rectification et de limitation que vous tenez des articles 15, 16 et 18 du RGPD, sur place, par voie postale ou par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Il en va de même de l'exercice des droits prévus à l'article 40-1 de la loi n°75-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le droit d'opposition prévu à l'article 21 du RGPD s'exerce auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD
- ou par courrier en s'adressant à :

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse À l'attention du délégué à la protection des données (DPD) 110, rue de Grenelle 75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Codes des professions et des catégories socio-professionnelles (à renseigner ci-contre)

Code *	Libellé
	AGRICULTEURS EXPLOITANTS
10	Agriculteurs exploitants
AR	TISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRE	S ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
	PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
	EMPLOYÉS
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers

Code *	Libellé
	OUVRIERS
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
	RETRAITÉS
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
AUTRI	ES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

^(*) Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire :l		Classe:
	ÉLÈ	
Nom de famille :		
Nom d'usage :		
Prénom(s):	/	/
Vé(e) le : / L	ieu de naissance (cor	nmune et département) :
	REPRÉSENTA	NTS LÉGAUX
Mère □ Père □ Tuteur □		
Nom de famille :		Prénom :
Nom d'usage :		
Profession ou catégorie socio-professi	onnelle (code):	(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste pag
Adresse:		
Code postal :	Commune :	
L'élève habite à cette adresse : Oui	□ Non □	
Tél. mobile :	Tél. domicile :	Tél. travail :
Courriel :		
J'accepte de communiquer mon adres	se (postale et courrie	el) aux associations de parents d'élèves : Oui 🗌 Nor
Mère □ Père □ Tuteur □		
Nom de famille :		Prénom :
Nom d'usage :		
Profession ou catégorie socio-professi	ionnelle (code):	(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste pag
Adresse :		
Code postal :	Commune:	
L'élève habite à cette adresse: Oui		
Tél. mobile :	Tél. domicile :	Tél. travail :
		el) aux associations de parents d'élèves : Oui 🗌 Noi
Tiers délégataire (personne physique Fournir une copie de la décision du juge aux affaires fa		vec l'élève (*):
Nom de famille :		
		Organisme :
Profession ou catégorie socio-professi	ionnelle (code) :	(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste pag
L'élève habite à cette adresse: Oui		
Tél mobile :	. Tél. domicile :	Tél. travail :
		el) aux associations de parents d'élèves : Oui 🛚 No
		d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable
Nous acceptons que notre enfant soit	photographié(e) ou	ı filmé(e) pendant les activités scolaires : Oui □ No

	ONSABLES	qui ont la cha	rge effective	:(de l'élève (personi ires familiales, le cas échéa	ne physique o	
Lien avec l'élève (*) :						
Nom de famille :	ere a la mestida e para castrada estados del			Prénom :		
Nom de famille :			Organisme :			
Adresse :				Organisme		
Code postal :		Commune :			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	***************************************
L'élève habite à cette ad	resse: Qui	i □ Non □		***************************************	•••••••	***************************************
Tél. mobile :				Tál t	ravail :	
Courriel:		TOIL GOTTHONE	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	1 GI. U	ı avalı	••••••••••
Lien avec l'élève (*):					•••••	••••••
Nom de famille :				Pránom :	***************************************	***************************************
Nom d'usage :		***************************************	*******	Organismo	***************************************	
Adresse :	••••••		***************	Organisme :	•••••••••	
Code postal :	•••••••	Commune:		***************************************		
L'élève habite à cette ad	resse: Oui	□ Non □	*******************	••••••		
Tél. mobile :				TÁL 4.	rovell .	
Courriel:	•••••••	rei. domicile .		1 ei. tí	avali :	
004110111111111111111111111111111111111	*****************		***************************************		***************************************	
PERS	ONNES À C	ONTACTER (s	si différentes	des personnes déj	à indiquées)	
Lien avec l'élève (*):					.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
À contacter en cas d'urg	ence 🗆			à venir chercher I		
Nom de famille :		Nom d'usage	:	Prén	om:	
Tél. mobile :	•••••	Tél. domicile		Tél. t	ravail :	
Lien avec l'élève (*) :			***************************************			
À contacter en cas d'urg	ence 🗆			à venir chercher l		
Nom de famille :						
Tél. mobile :		Tél. domicile		Tél t	ravail ·	
Lien avec l'élève (*) :						
À contacter en cas d'urge				à venir chercher l'		
Nom de famille :		Nom d'usago	. Autorise(e)	a venir chercher i	eleve 🗀	
Tél. mobile :	***************************************	Tél domicile :	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	TAL +	rovoil :	
Lien avec l'élève (*) :						•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
À contacter en cas d'urge						
-		Nama album	Autorise(e)	à venir chercher l'	éléve 📙	
Nom de famille :	******************	Nom d'usage	:	Prén	om :	
Tél. mobile :						
Lien avec l'élève (*) :						
À contacter en cas d'urge			Autorisé(e)	à venir chercher l'	élève 🗌	
Nom de famille :		Nom d'usage		Prén	om :	
Гél. mobile :		Tél. domicile :		Tél. tr	avail :	
) Ascendant/Fratrie/Autre membre de	la famille/Educate	ur/Assistant familial/0	Garde d'enfant/Au	tre lien (à préciser) ou Aide	Sociale à l'Enfance	e (pour responsable moral)
		SERVICES	S PÉRISCOL	AIRES		
Restaurant scolaire :	Oui 🗆	Non 🗆		erie du matin :	Oui 🗆	Non 🗆
Études surveillées :	Oui 🗆	Non □		erie du soir :		Non □
Fransport scolaire :	Oui 🗌	Non □			- 31 🗀	
Date :			Signa	ture des représen	tants légaux	:

4/4



CLASSE:

INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE



ANNEE SCOLAIRE 20 -20

TOUT ENFANT INSCRIT A LA CANTINE PARTICIPERA AUX APE

RESPONSABLE
ENFANT(S) :



FICHE D'URGENCE APE 2024-2025 (Activités gérées par la commune d'Yves)

Classe :Date de naissance : Nom et adresse des parents ou de représentant légal (nom et adresse de chacun des deux
Nom et adresse des parents ou de représentant légal (nom et adresse de chacun des deux
parents en cas de séparation ou de divorce) :
N° et adresse du centre de sécurité sociale :
N° et adresse de l'assurance scolaire :
Renseignements sur la santé de l'enfant : Maladies infantiles :
Aptitude à la pratique du sport :
Vaccination obligatoire-DT polio : Port de lunettes :
En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant un ou plusieurs numéros de téléphone fixe et/ou mobile (pour chacun des parents en cas de séparation ou de divorce et nous signaler tout changement en cours d'année.
N° de téléphone et e-mail du domicile (de chacun des parents séparés ou divorcés)
N° du travail du père :poste :
N° du travail de la mère :poste : Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade, est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné de sa famille.

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

FICHE D'INSCRIPTION AU SERVICE CANTINE ET AUX ACTIVITES PERI-EDUCATIVES ANNEE SCOLAIRE 2024 – 2025

(A remettre en mairie impérativement avant le 10 juin 2024)

TOUT ENFANT INSCRIT AUX APE MANGERA A LA CANTINE

Comme mon enfant est inscrit à la cantine de façon régulière ou ponctuelle, il participera aux APE de 13h30 à 14h00.

Inscription ca	ntine :			
4 fois par sem	aine :	3 fois par sem	aine : 2	fois par semaine :
1 fois par sem	aine :	Ponctueller	ment :	
NOM DE L'ENFA	NT			
PRENOMS DE L'I	ENFANT			
DATE DE NAISSA	NCE/_	/ LIEU	DE NAISSANCE	()
CLASSE A LA REN	NTREE _			
		RESPONSAB	LES LEGAUX	
NOM	PERE		NOM _	<u>MERE</u>
PRENOM _			PRENOM _	
ADRESSE _	,		ADRESSE _	
TELEDHONE			TELEPHONE	
E-MAIL			E-MAIL	
Fait à				Nom et Signature

Le

SORTIE DES CLASSES DU MERCREDI RENTREE 2024 – 2025

Pour le mercredi, mon enfant :	
NOM de l'enfant :	PRENOM de l'enfant :
- sera récupéré à 11h45	
 ira à la garderie « Les Petites Rainett Merci de préciser les horaires 	es »
 ira à la garderie « Les Petites Rainett et prendra le bus YÉLO n°273 à 11h5 	
- prendra le minibus communal pour s à condition d'avoir inscri	se rendre à La Ruche t votre enfant auprès de La
Ruche Mairie	de Châtelaillon.
Si vous avez coché plusieurs cases, merc l'avance et d'en informer, <u>par écrit</u> , Evely	i de prévoir votre planning quatre semaines à ne BOURABIER en début de chaque mois.
Fait à	Nom et Signature
lρ	



100 7000 700 Les petites rainettes... Ecole du Marouillet, YVES Siège social La Mairie 17 340 YVES

FICHE D'INSCRIPTION

Année scolaire 20...... / 20......

Tél: 07.81.13.03.02

Mail: les-petites-rainettes@live.fr

	t	Prénom		Classe	Classe	
anachlas lága	ci 2 facti	ros différentes de	sivent être établie	es lune nour ch	<mark>aque représentant lé</mark>	
erci de bien vou	lux : 31 2 lacu loir remplir u	<u>ın formulaire</u> par r	eprésentant léga	l.	aque representan-	
Nom du père :						
Prénom:		Prénom:Adresse:				
	Adresse:					
Tel				•••••		
	ortable :		Portable :			
Mail 1:	•••••		Mail 2:			
		facturation .				
Préciser l'adre	esse man de	racturation	••••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••	
Préciser l'adre	esse man de	racturation	••••••	••••••••••	•••••	
Préciser l'adre	esse man de	Tacturation				
Préciser l'adre						
			Mercredi	Jeudi	Vendredi	
résence habituel	le du/des en	fant(s) :				
résence habituel Matin	le du/des en	fant(s) :				
résence habituel	le du/des en	fant(s) :	Mercredi			
résence habituel Matin Soir	le du/des en	fant(s) : Mardi nir chercher l'enfa	Mercredi Midi 🛭	Jeudi	Vendredi	
résence habituel Matin Soir	le du/des en	fant(s) : Mardi	Mercredi Midi 🛭		Vendredi	
résence habituel Matin Soir ersonne(s) autor	le du/des en	fant(s) : Mardi nir chercher l'enfa	Mercredi Midi 🛭	Jeudi	Vendredi	
résence habituel Matin Soir ersonne(s) autor	le du/des en	fant(s) : Mardi nir chercher l'enfa	Mercredi Midi 🛭	Jeudi	Vendredi	
résence habituel Matin Soir ersonne(s) autor	le du/des en	fant(s) : Mardi nir chercher l'enfa	Mercredi Midi 🛭	Jeudi	Vendredi	
résence habituel Matin Soir ersonne(s) autor	le du/des en	fant(s) : Mardi nir chercher l'enfa	Mercredi Midi 🛭	Jeudi	Vendredi	
résence habituel Matin Soir ersonne(s) autor Nom, Prénom	le du/des en Lundi isée (s) à ver	fant(s) : Mardi hir chercher l'enfai Téléphone	Mercredi Midi 🛽	Jeudi Lien de par	Vendredi	
résence habituel Matin Soir ersonne(s) autor Nom, Prénom	le du/des en Lundi isée (s) à ver	fant(s) : Mardi nir chercher l'enfar Téléphone d'urgence si vous i	Mercredi Midi 🛽	Jeudi Lien de par	Vendredi	
résence habituel Matin Soir ersonne(s) autor Nom, Prénom	le du/des en Lundi isée (s) à ver	fant(s) : Mardi hir chercher l'enfai Téléphone	Mercredi Midi 🛽	Jeudi Lien de par	Vendredi	
résence habituel Matin Soir ersonne(s) autor Nom, Prénom	le du/des en Lundi isée (s) à ver	fant(s) : Mardi nir chercher l'enfar Téléphone d'urgence si vous i	Mercredi Midi 🛽	Jeudi Lien de par	Vendredi	
résence habituel Matin Soir ersonne(s) autor Nom, Prénom ersonne(s) à pré	le du/des en Lundi isée (s) à ver	fant(s) : Mardi nir chercher l'enfar Téléphone d'urgence si vous i	Mercredi Midi 🛽	Jeudi Lien de par	Vendredi	

L'enfant est couvert par une assurance	OUI - NON
Nom adresse téléphone et numéro du contrat d'a	assurance :.
Nom adresse téléphone du médecin traitant :.	
Allergie ou maladie connue de l'enfant :.	
En cas d'urgence, M mesure(s) y compris hospitalisation et intervent prescriptions du corps médical.	autorise les responsables à prendre toute(s ion nécessitées par l'état de santéde l'enfant, selon les
Je déclare avoir pris connaissance du règlemen l'inscription.	t intérieur dont un exemplaire m'a été remis lors de
Fait à Yves, le	Signature :



Mairie d'Yves, le Marouillet 17340 YVES

<u>Tél.</u>: 07.81.13.03.02 <u>SIRET</u>: 43302403100018

Mail: les-petites-rainettes@live.fr

Chers Parents,

Votre enfant va cette année rejoindre l'école du Marouillet, nous vous souhaitons la bienvenue!

Notre petite école a la chance d'avoir sa garderie avec ce qu'elle a d'atypique, celle-ci est en effet gérée par des parents bénévoles depuis plus de 20 ans.

C'est grâce à l'action de chacun d'entre eux que ce service indispensable fonctionne!

Parce que nous pouvons tous avoir besoin de ce service, nous invitons chaque année les nouveaux parents à rejoindre notre association afin que celle-ci puisse perdurer.

Hélas, le manque de parents impliqués pourrait signifier la fermeture de notre garderie et ceci n'est pas du tout envisageable pour le bon déroulement de l'organisation de chacun.

Nous nous rencontrons seulement 3 à 4 fois dans l'année et sommes toujours à la recherche de nouvelles idées pour améliorer la qualité du service, alors rejoignez-nous !!!

Vous pouvez nous contacter par mail sur <u>les-petites-rainettes@live.fr</u> ou bien faites-vous connaître auprès des maîtresses de l'école ou de la mairie, nous serons heureux de vous compter parmi nous.

Pour plus d'information une assemblée générale aura lieu courant Juin à l'école du Marouillet.

Bonne rentrée à tous!

L'équipe des Petites Rainettes.





Règlement intérieur ACCUEIL PERISCOLAIRE

La garderie périscolaire, gérée par l'association loi 1901 « Les Petites Rainettes », est ouverte aux enfants scolarisés à l'école primaire d'Yves – Le Marouillet.

Article 1 : Adhésion

L'association perçoit un droit d'adhésion de 10,00 € par enfant pour l'année scolaire 2023-2024

Article 2: Tarifs

Le matin : de 7h30 à 8h35 =1,50€ Le midi (uniquement le mercredi) : de 11h45 à 12h45 =1,50€ L'après-midi : de 16h15 à 17h15 =1.50€ de 17h15 à 18h15 =1,50€ de 18h15 à 19 h =1,50€

TOUTE HEURE ENTAMÉE EST DUE.

Article 3: Conditions de paiement

Le paiement se fait à réception de la facture du mois écoulé. Il doit obligatoirement être acquitté avant la fin du mois defacturation. Sont acceptés les paiements par chèque ou espèces.

Article 4: Horaires

La garderie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis (fermée pendant les vacances scolaires)De 7 h 30 à 8 h 35 et de 16 h 15 à 19 heures.

Le mercredi, la garderie est ouverte de 7h30 à 8h35 et de 11h45 à 12h45.

Pour les familles ayant un ou des enfants également scolarisés dans les écoles maternelles référencées (Chatelaillon : l'école des sables et à l'école de Saint Laurent de la prée) une gratuité d'accueil sera accordée entre 8h20 et 8h35 uniquement sur présentation d'un certificat de scolarité. Tout accueil d'enfant avant 8h20 sera facturé à hauteur de 1,50€.

Article 5: Inscription

Les inscriptions se font auprès de Madame Bourabier, chargée de la garderie, aux heures d'ouverture de celleci. La fiched'inscription doit être remplie lors de la première venue de l'enfant.

Toute modification (téléphone, adresse, personnes responsables...) doit être transmise <u>sans délai</u> à l'adresse mail de l'association.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, <u>les familles doivent préciser les jours de présence des enfants à la garderie.</u>

Article 6: Encadrement

Le matin entre 7h30 et 8h35, les enfants sont confiés par un responsable à la personne en charge de la garderie. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis à 16h15 ainsi que le mercredi à 11h45, les enfants sont pris en charge par le service de lagarderie sans avoir à quitter l'enceinte de l'école.

Il n'y a pas de distribution de goûter, les enfants peuvent apporter un goûter <u>individuel</u> et une gourde d'eau qu'ils pourront consommer en garderie.

Pendant le temps de garderie, les enfants pourront faire leurs devoirs. Nous proposons une aide aux devoirs les lundis et jeudis <u>àpartir de 17h30</u> mais les matières qui nécessitent un travail individuel ne seront pas abordées en garderie (lecture, apprentissage des poésies et évaluations).

Toutefois, l'aide aux devoirs ne pourra avoir lieu qu'avec un effectif maximum de 15 enfants.

Cette tâche n'est pas une obligation pour l'association, les parents sont tenus de contrôler.

Le soir, les enfants sont remis à leur(s) parent(s) ou toute autre personne désignée par ceux-ci.

Article 7: Assurance

Les enfants accueillis à la garderie doivent être assurés individuellement. (Le nom de l'assurance et le n° de police sont demandés lors de l'inscription)

Article 8 : Responsabilité

La garderie ne saurait engager sa responsabilité avant 7h30 et au-delà de 19 heures.

Article 9 : Acceptation de règlement et exclusion

L'inscription d'un enfant implique la connaissance et l'acceptation par la famille du présent règlement. Celui-ci est affiché à la garderie et remis à chaque famille lors de l'inscription. L'association se réserve le droit d'exclure tout enfant dont le comportement pertuberait le bon fonctionnement de la garderie, ou si les paiements ne sont pas honorés.

Le Président de l'association MR GERARD BLEIN